



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 18-2021 - séance du 31 mai 2021 - Orale

**Réhabilitation de la halle des fêtes de Praz-Dagoud
Bouclément du préavis 07/2016**

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La municipalité vous informe du bouclément du préavis suivant :

07-2016 - Réhabilitation de la halle des fêtes de Praz-Dagoud

Préavis voté	CHF	1'660'000.00
Montant dépensé	CHF	1'606'414.35
Subvention ECA pose d'un paratonnerre	CHF	3'621.00
Dépens CDAP	CHF	3'000.00
Non dépensé	CHF	60'206.65

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



Le secrétaire

J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 25 mai 2021

M. Gérald Gygli, municipal

Copie : Bureau du conseil communal - Service des finances